

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 59

présenté par

M. Bonnot, M. Chartier, Mme Marianne Dubois, M. Goujon, Mme Louwagie, M. Sermier,
M. Straumann, M. Vannson et Mme Genevard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 31, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement publie, avant le 1^{er} juillet 2015, un rapport d'évaluation sur les conséquences budgétaires et l'impact sur les finances publiques d'un élargissement de l'aide à l'acquisition de véhicules propres et aux véhicules deux roues répondant à la nouvelle définition des véhicules propres.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la lutte contre la pollution liée à la circulation s'intensifie chaque jour, les 2 roues, moyen de transport largement surreprésenté dans les grandes villes, ne font l'objet d'aucune mesure spécifique.

Pour diminuer l'ensemble des émissions polluantes de ces véhicules, il importe donc d'inciter au renouvellement du parc existant de 2 roues en créant un bonus pour l'achat de 2 roues propres, c'est-à-dire répondant à la nouvelle définition des véhicules propres précisée dans la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Aussi, le présent article évalue le montant des dépenses de l'État au profit des citoyens acquérant un véhicule deux roues propres.